

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 OCTOBRE 2019

Date de convocation et d'affichage : 05 octobre 2019

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 18 h 45.

Présents :

Mmes AMILHAU Marie-Pierre, BAZIN-MALGRAS Valérie, BETTINGER Sylvianne, BLUM Catherine, CODAZZI Colombe, COLFORT Jacqueline, DUCHENE Annie, FEVRE Dolly, FINET Odile, FRAENKEL Stéphanie, GRANDPIERRE Elisabeth, GREMILLET Annie, HELIOT-COURONNE Isabelle, JOLLIOT Marie-France, KAWLACK Christelle, LE CORRE Marie, LEMELLE Flavienne, LEROY Marie-Thérèse, MALARMEY Michèle, MARIE Sylvie, OUADAH Karima, PATELLI Lise, PAUTRAS Marie-Françoise, PETIT Sandrine, PHILIPPON Elisabeth, PORTIER-GUENIN Françoise, RABAT-ARTAUD Nadia, RICHARD Sophie, ROBERT Isabelle, ROTH Michèle, ROUSSELOT Nicole, ROUVRE Annie, SAUBLET SAINT-MARS Véronique, THOMAS Christine, ZAJAC Anna

MM. ABEL Jean-Pierre, ARBONA Philippe, BACHMANN Jean-Marie, BALLAND Alain, BAROIN François, BEAUSSIER Jean-Marie, BERTHOLLE Jean-Paul, BILLET André, BLANCHARD Dominique, BLANCHON David, BLASCO Thierry, BLASSON Christian, BOISSEAU Dominique, BRANLE Christian, BRET Marc, CASTEX Jean-Marie, CHAMPAGNE Anicet, CHAPLOT Roland, COTEL Philippe, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHAUT Francis, DELAITRE Guy, DENIS Valéry, DEON Philippe, DESROUSSEAU Pascal, DUQUESNOY Olivier, FARINE Bruno, FAURE Gilbert, FRAPIN David, GACHOWSKI Jacques, GAILLARD Paul, GAURIER Claude, GATOULLAT Marcel, GERARD Fabien, GIRARD Marc, GIRARDIN Olivier, GONCALVES José, HANDEL William, HONORE Nicolas, HUBINOIS Alain, HUMBERT Christophe, KISSERLI Jean-Marie, LECLERC Jean-Claude, LEIX Jean-François, LEPRINCE Didier, MANDELLI François, MEIRHAEGHE Jean-François, MENUET Gérard, MOCQUERY Bernard, MOCQUERY Philippe, MOCQUERY Régis, MONTAGNE Jean-Jacques, PEUCHERET Alain, POTTIER Denis, RESLINSKI Jean-François, RICHARD Olivier, RIGAUD Jacques, ROBLET Bernard, ROYERE Raynald, RUDENT Michel, SAINTON Michel, SAUNOIS Serge, SAUVAGE Philippe, SCHMITT Philippe, SEBEYRAN Marc, SERRA Frédéric, SUBTIL Bruno, TRIBOT Philippe, VAN de ROSTYNE Alain, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel

Représentés : GARNERIN David par COLLIN Isabelle, URBAIN Sandrine par ISSELIN Jean-Claude, RAGUIN Jacky par ADLOFF Gérard, VETTER Claude par SIMON Chantal

Sont excusés et ont donné pouvoir : BOUCHOT Chantal à JOLLIOT Marie-France, REHN Yves à RIGAUD Jacques, SEBBARI Samira à PAUTRAS Marie-Françoise, TRUELLE Hubert à DUQUESNOY Olivier, COURTOIS Jean-Christophe à COTEL Philippe, DRAGON Jean-Luc à GREMILLET Annie, LEDOUBLE Catherine à ROTH Michèle, ZWALD Jérémy à CODAZZI Colombe, SPILMANN Marcel à DELAITRE Guy, ROTA Colette à ABEL Jean-Pierre, ARNAUD Jean-Jacques à FINET Odile, GANTELET Bruno à MENUET Gérard, BAUDOUX Bruno à SERRA Frédéric, BEURY Jeanne-Laure à FRAENKEL Stéphanie, CHEVALIER Bertrand à HELIOT-COURONNE Isabelle, GARIGLIO Elisabeth à LE CORRE Marie, LEYMBERGER Brigitte à GRANDPIERRE Elisabeth

Excusés : GRIENENBERGER Daniel, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, LANDREAT Pascal, MOSER Alain, SIMON Véronique

Absents : PARIGAUX Jean-Louis, BAILLY Jean-Marie, MARTINOT Bruno, MOUILLEFARINE Jean-Claude

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance Stéphanie FRAENKEL.

DELIBERATION N°25	Stratégie d'intervention sur les zones humides
RAPPORTEUR	Jean-Michel VIART

Nombre de membres : 136		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
110	127	127			

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 OCTOBRE 2019

STRATÉGIE D'INTERVENTION SUR LES ZONES HUMIDES

Exposé :

Les zones humides (mares, marais, étangs, ...) constituent une composante essentielle des espaces naturels de Troyes Champagne Métropole.

Outre leurs intérêts reconnus en matière de biodiversité et leur forte valeur paysagère potentielle, ces milieux jouent un rôle dans la régulation des débits. Dans cette optique, elles peuvent représenter un des outils en vue de la résilience du territoire face aux aléas climatiques actuels et futurs : modération des inondations et des sécheresses, fourniture de zones de fraîcheur lors de canicule, ...

La connaissance de ces milieux et de leurs fonctionnalités est assez développée sur certaines parties de la Communauté d'agglomération : ancien Grand Troyes, territoire du Parc Naturel de la Forêt d'Orient. Le marais de Villechétif, tourbière d'importance au moins départementale, fait quant à lui l'objet d'une démarche de protection et de mise en valeur concertée entre plusieurs acteurs (communes, Communauté d'agglomération, Chambre d'agriculture, Conservatoire d'espaces naturels) depuis plusieurs années.

En dehors de ces espaces, une moindre connaissance ne permet pas de conclure sur une absence de zones humides effectives. Ces incertitudes sont par ailleurs à l'origine de difficultés lors de l'élaboration de documents d'urbanisme et lors de l'instruction des permis de construire.

En complément de l'exercice de la compétence GEMAPI, notamment de son alinéa 8 qui a pour objet la restauration de ces milieux lorsqu'ils ont été dégradés, la préservation des fonctionnalités de ces milieux particuliers passe par une politique de protection foncière et urbanistique.

Il est ainsi proposé de mettre en place une stratégie d'intervention, axée autour de deux objectifs :

- Procéder à des acquisitions foncières des parcelles situées sur des zones humides ayant une des fonctionnalités suivantes : régulation des débits, biodiversité (notamment en cas d'intégration à une trame verte et bleue), fourniture de zone fraîche en milieu urbain dense, support d'une activité agricole ;
- En lien avec les partenaires de Troyes Champagne Métropole en matière de politique de l'eau, amélioration de la connaissance, d'une part en vue d'améliorer leur prise en compte dans l'urbanisme, et d'autre part en vue d'adapter ultérieurement les plans d'actions.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER la stratégie d'intervention sur les zones humides décrites ci-dessus ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à solliciter l'Agence de l'Eau Seine Normandie afin d'obtenir les subventions possibles dans le cadre du 11^{ème} programme.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote